



Commune de Leuze-en Hainaut  
Monsieur Lucien RAWART  
Bourgmestre  
Avenue de la Résistance, 1

LE COMITE DE DIRECTION

7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Votre correspondant :  
ZECCHINON Frédéric  
Tél : 087/34 28 86 - Fax :  
frederic.zecchinon@swde.be

Verviers, le 16 novembre 2023

Nos références : CD/EVS/FZ

Vos références :  
(A rappeler dans toute correspondance)

**Objet : Compléments sur les PFAS - Votre demande du 15/11/23**

Monsieur le Bourgmestre,

Nous comprenons l'inquiétude suscitée par la diffusion de l'émission TV.

Les informations relatives à la qualité de l'eau en ce compris celles relatives aux PFAS sont accessibles dans la rubrique « Qualité de mon eau » de notre site internet ([www.swde.be](http://www.swde.be)).

L'eau distribuée a une origine et une qualité différentes suivant les zones de distribution. Votre commune est concernée par les zones 1098, 1111, 1125 et 1181.

Les valeurs disponibles sur notre site Internet sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Zone de distribution (ZDE)	N° ZDE	Alimentations de la zone	Somme des PFAS
ERBAUT-BRUG.- CHIEVRES-MAFFLE	1098	mélange des eaux traitées des captages de Brugelette, d'Erbaut-Lens, de Chièvres et de Maffle.	56-78
T.M.V.W ADDUCTION	1111	l'eau achetée à FARYS (ex-TMVW)	<1
LEUZE	1125	l'eau traitée des puits P1 et P2 de Leuze.	En cours
MOUSTIER	1181	l'eau traitée des puits P1 et P2 de Moustier.	<1

La qualité de l'eau distribuée dans votre commune est conforme à la législation en vigueur.

En ce qui concerne les PFAS, dans les zones 1098, 1111 et 1181, les résultats sont conformes à la future norme. Les résultats dans la zone 1125 seront disponibles endéans le mois.



Les habitants concernés par la zone de distribution 1098 sont repris en annexe du courrier qui vous a été envoyé le 2 juin 2023 repris en annexe. Nous vous confirmons que, depuis avril 2023, tous les clients de cette zone de distribution reçoivent une eau présentant des teneurs inférieures à la future norme (100 ng/l).

Les résultats en ligne restent plus élevés que les valeurs actuelles car notre reporting automatique se base sur des valeurs statistiques des 12 derniers mois des analyses réalisées sur la zone de distribution 1098 dans la partie alimentée par Chièvres.

Comme nous vous l'avons écrit ce 14 novembre, les valeurs actuellement observées sont à la fois très nettement inférieures à la future norme mais aussi en deçà des seuils mentionnés par Madame la Ministre.

Actuellement, la législation wallonne n'est pas modifiée : la norme PFAS est de 100 ng/l à compter de 2026. Toutefois, depuis le 14 novembre, la Région recommande « de ne pas consommer l'eau présentant une teneur supérieure à 100 ng/l en PFAS, particulièrement pour les publics sensibles. »

Nous nous permettons de vous diriger vers le SPW-ARNE pour les questions relatives au suivi sanguin, à la séance publique, aux tests sols, aux recommandations sanitaires et aux compensations financières des agriculteurs. Le 1718 est activé et des informations sont disponibles sur <http://environnement.sante.wallonie.be/pfas>.

Pour essayer d'apporter des réponses à la question des PFAS dans l'eau de distribution, nous mettons à disposition notre FAQ sur les PFAS et les résultats disponibles sur notre site internet <https://www.swde.be/fr/pfas-quelle-est-la-qualite-de-mon-eau>. N'hésitez pas à y renvoyer vos concitoyens

Nous vous remercions de relayer ces éléments avec l'annexe à vos administrés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre considération la plus distinguée.



Eric VAN SEVENANT  
Président du Comité de direction